REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°185/2024

AUX ETABLISSEMENTS RAYHAN IT-COM

Après avoir reçu le contrat du marché n° ARSP/DG/CGPMP/006/2022, conclu avec l'ARSP, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois cent trente-six mille six cent cinquante (USD 336 650,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille trois cent cinquante-six, cinquante-quatre centimes (USD 2 356,54), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 01/10/2024.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRIMATURE ARMP Direction Générale AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Me. Claude KAYEMBE MBE
Directeur Général